

Contrat de Mensualisation

LA MENSUALISATION, une solution simple et gratuite

Votre règlement est échelonné en 10 mensualités d'un montant fixe, calculé par rapport à votre consommation de l'année précédente ou basé sur le nombre de personnes composant le foyer.

Celles-ci sont prélevées automatiquement sur votre compte bancaire le 12 de chaque mois, de janvier à octobre.

Vous recevrez un échéancier vous indiquant le montant et les dates de vos prélèvements.

Si vous demandez la mensualisation ou modifiez votre RIB en cours d'année, la première échéance sera prélevée le 12 du mois suivant la signature du contrat, si remis au service avant le 20 du mois.

Après la relève de votre compteur vous recevrez une facture de solde (régularisation) en octobre suivi de votre nouvel échéancier pour l'année suivante.

A SAVOIR

Après 3 rejets bancaires, la mensualisation est annulée pour l'année en cours, sauf demande contraire de votre part.

Pour des raisons techniques, la mensualisation ne peut être effectuée qu'à partir de 5 € par mois minimum.

JOINDRE UN RELEVÉ D IDENTITE BANCAIRE

A retourner au service de l'Eau et de l'Assainissement 75 rue Ar Veret CS 60007 29177 DOUARNENEZ CEDEX
Ou par mail : eaux@douarnenez-communaute.fr

Mandat de prélèvement SEPA

Débiteur

Créancier

Nom et prénom : _____

N° National d'émetteur : 507996

Adresse concernée : _____

Créancier : TRESOR PUBLIC

CP : Ville : _____

Bénéficiaire : Service Eau et Assainissement
Douarnenez-Communauté

Nombre de personnes au foyer : _____

Tél : _____ @ : _____

IBAN :

BIC :

Fait à :

Le : / /

Signature
titulaire :

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire les prélèvements ordonnés par le service de l'Eau et de l'Assainissement de Douarnenez-Communauté. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte.